



# Championnat Drôme-Ardèche **PITCH & PUTT**

## INDIVIDUEL et par EQUIPES

### **DAMES & MESSIEURS**

**Dimanche 14 juin 2026 Golf de la Drôme Provençale**  
**REGLEMENT 2026**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue AURA.  
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.  
Les règles locales permanentes ffgolf s'appliquent.

#### PRINCIPE

- . **Aucun trou ne dépassera 90 mètres, avec un minimum de 42 mètres**
- . **En individuel : Deux séries dames et deux séries messieurs**
- . **Par équipe : Une seule série. Equipe (mixte up possible) de 3 joueurs.**

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Championnats ouverts aux :** Joueuses et joueurs amateurs licenciés à la ffgolf et membres d'une AS de Club ou de golf d'entreprise, adhérente au Comité de Golf DA (Drôme Ardèche). Licence de l'année en cours active.

- Les capitaines sont tenus de vérifier que chaque équipière/équipier est bien membre de l'AS, sous peine d'inéligibilité de la joueuse/du joueur.
- Les participants doivent avoir un certificat médical ou avoir rempli le questionnaire santé de l'année en cours enregistré à la date limite d'inscription.
- L'utilisation de voiturettes de golf par les joueurs, cadets est interdite. Les demandes de dérogations éventuelles doivent être faites au Comité de golf Drôme-Ardèche pour les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (pièces justificatives obligatoires) et sous réserve de voiturettes disponibles par le club organisateur
- **L'Index pris en compte est celui figurant sur EXTRANET 15 jours avant la date de la compétition, (le 30 mai minuit).**
- **Dames : 1ère série index inférieur ou égal à 24.4      2ème série Index compris entre 24.5 et 40**
- **Messieurs : 1ère série index inférieur ou égal à 18.4      2ème série index compris entre 18.5 et 36**

#### FORME DE JEU

**Stroke play / 18 trous**

**Championnat individuel : Tous les inscrits participent au classement individuel**

**Championnat par équipes : Equipe composée de 3 joueurs/euses mixte up possible, membres de la même AS**

Qui peut être constituée de joueurs d'une même série ou de joueurs de séries différentes dames et messieurs.

- Le nombre de participants est limité à **9 joueurs/ses** par A.S., **soit un maximum de 3 équipes.**
- Les As qui n'auraient pas la possibilité de constituer une équipe pourront inscrire des joueuses ou joueurs qui participeront seulement au classement individuel.
- Au-delà de ces 9 joueurs/ses, **3 joueurs/ses supplémentaires** en individuel (en liste d'attente) pourront participer selon le nombre total de participants compatible au bon déroulement de la compétition.

## DEPARTS

**Marques de départs : Un seul et même repère pour les Dames et Messieurs.**

**Départs :** Le club organisateur communiquera les horaires de départs au plus tôt 48h avant le début de l'épreuve ou au plus tard midi la veille au Comité de Golf DA [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com) et à toutes les AS participantes.

## CLASSEMENT

**Championnat individuel dans chaque série en stroke play**

En cas d'égalité le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6,3 et le dernier trou, puis si l'égalité subsiste trou par trou en remontant. (Selon logiciel « RMS9 »)

**Championnat par équipes** Le classement est établi en additionnant : **Les 3 scores de chaque équipe**

En cas d'égalité départage selon le meilleur score ind, puis sur le meilleur 2° score puis sur le 3° meilleur score

**Interruption de jeu :**

Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, seront pris en compte les résultats sur 18, 15, 12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participants d'une série. Si 9 trous n'ont pas été joués, la rencontre sera annulée ou reportée.

## ENGAGEMENT

**Date limite d'inscription** **LUNDI 8 JUIN minuit**

Chaque AS fera parvenir la fiche d'inscription **nominative** des équipes et/ou des joueuses et joueurs individuels (disponible sur le site du Comité) par mail au club organisateur [contact@golf-drome-provence.com](mailto:contact@golf-drome-provence.com) et au Comité de Golf DA [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com)

**Droits d'inscription**

**35 euros par joueuse et joueur adulte**

**Les jeunes jusqu'à U16 (moins de 17 ans dans l'année) sont invités**

Les droits d'inscription seront envoyés par virement au Comité de Golf DA au plus tard à la date limite d'inscription.

**Participation du Comité de Golf Drôme Ardèche**

- Le Comité de Golf DA reversera au Club organisateur (contre facture) un montant de 30 € sur les droits d'inscription par joueur/se adulte inscrit.
- Le Comité fournira les trophées.

**Obligations club organisateur**

- Cocktail à la charge du club organisateur
- Organisation sportive : Voir cahier des charges sur le site internet du Comité de Golf DA
- Le club organisateur transmettra dès la fin de la rencontre les résultats au Comité de golf DA [comite.golf.da.competitions@gmail.com](mailto:comite.golf.da.competitions@gmail.com)

## REMISE DES PRIX

**Classement individuel** – Le premier sera primé dans chaque série Dames et Messieurs.

**Championnat par équipes** – La première équipe sera primée (Coupe remise en jeu chaque année, conservée par le vainqueur pendant une année).

**Proclamation des résultats**, cocktail et remise des trophées 30 minutes après l'arrivée de la dernière partie.

## COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Le Président du Comité de Golf DA, ou son représentant,
- Le Président de l'AS du Club organisateur, ou son représentant,
- Le Directeur du club organisateur, ou son représentant.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 07.61.78.00.58 - E-mail : [comite.golf.da@gmail.com](mailto:comite.golf.da@gmail.com)

Site Internet : <http://comitegolfda.fr>